

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. CONDITIONS D'ADMISSION

- 1.1 Il faut avoir 18 ans révolus.
- 1.2 Il n'y a pas de diplôme ni de formation prérequis. Pour les non débutants, le niveau est déterminé par un test écrit obligatoire. Le niveau oral est évalué en classe le premier jour ou par entretien téléphonique à la demande du service pédagogique.
- 1.3 Toute inscription suppose l'acceptation du contrat d'apprentissage

### 2. TITRE DE SEJOUR / VISA

- 2.1 Les personnes souhaitant s'inscrire à l'Alliance Française depuis leur pays doivent tenir compte de la législation en vigueur, différente selon que le pays appartient ou non à la Communauté Européenne. Pour [plus d'informations](#).
- 2.2 Après réception de la fiche d'inscription et du paiement, l'AF adresse un **certificat d'inscription** qui permet d'effectuer les démarches de demande de VISA étudiant à l'ambassade de France ou de titre de séjour auprès de la préfecture. L'AF ne peut être tenue pour responsable des difficultés d'obtention de visa ou de titre de séjour.

Attention : Seul un visa étudiant peut être prolongé en France.

### 3. ASSURANCE

L'étudiant doit souscrire une assurance individuelle couvrant l'ensemble des risques de son voyage et de son séjour (la carte bleue couvre certaines garanties). L'AF ne se charge pas des démarches d'assurance. Notre [partenaire Assurance Descudet](#) propose des contrats.

### 4. CALENDRIER DES COURS

- 4.1 L'AF fonctionne par sessions de 4 semaines, les tarifs sont forfaitaires.
- 4.2 L'inscription en cours intensif est possible pour une durée d'une semaine minimum et de 48 semaines maximum, en fonction du niveau déterminé par le test d'entrée.
- 4.3 Cours extensif : toute inscription en cours de session est possible (sous réserve de disponibilité) ; il faut alors s'inscrire pour toute la durée de la session.
- 4.4 Les cours intensifs se déroulent le matin de 9 heures à 13 heures (sauf cas exceptionnel : 13h30-17h30 et/ ou cours délocalisés).
- 4.5 Les cours peuvent être assurés sur site et/ou en ligne, en bi-modalité.
- 4.6 **Les dates de sessions pour débutants** sont précisées dans le calendrier des cours et doivent être impérativement respectées
- 4.7 **Les jours fériés ne sont ni rattrapés ni remboursés, sauf pour les cours du soir.**

## 4 MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

### 5.1 Pour les inscriptions individuelles

- 5.1.1 **Les frais d'inscription de 60€** sont obligatoires (frais de dossier, cotisation à l'Association). Ils sont valables pendant un an et sont non remboursables.
- 5.1.2 Les frais d'inscription sont pour une seule personne et ne peuvent être transférés ni à quelqu'un d'autre ni à un établissement différent.
- 5.1.3 Les personnes ayant suivi des cours dans une autre AF **en France** durant la même année civile sont dispensées de frais d'inscription. (Justificatif à fournir).
- 5.1.4 Le paiement doit se faire au plus tard 2 semaines avant le début des cours.
- 5.1.5 Effectifs : les groupes sont constitués de 10 à 16 personnes, l'inscription sera validée dans la limite des places disponibles. Inversement en cas d'effectifs insuffisants, un cours peut être annulé. Dans le cas où un autre cours ne pourrait être proposé, les frais de scolarité correspondants seront remboursés.
- 5.1.6 Pour **toute inscription (en ligne ou à l'accueil) inférieure ou égale à 8 semaines, il faut payer l'intégralité en avance.**  
**Pour une inscription comprise entre 9 et 16 semaines, l'étudiant(e) devra payer les frais d'inscription et 8 semaines de cours à l'avance, puis la totalité du solde à son arrivée.**  
**Pour une inscription comprise entre 17 et 24 semaines, l'étudiant(e) devra payer les frais d'inscription et 12 semaines de cours à l'avance, puis la totalité du solde à son arrivée.**  
**Pour une inscription comprise entre 25 et 48 semaines l'étudiant(e) devra payer les frais d'inscription et 16 semaines de cours à l'avance, puis la totalité du solde à son arrivée.**
- 5.1.7 Une réduction est accordée aux jeunes gens au pair/Erasmus, étudiants à l'Université de Bordeaux et assistants de langue, sur justificatif, pour des sessions complètes de 4 semaines.
- 5.1.8 L'administration se réserve le droit de modifier les tarifs, dates ou formules des cours sans préavis.
- 5.1.9 Les frais bancaires pour les transactions hors Union Européenne sont à la charge de l'étudiant.
- 5.1.10 Le matériel pédagogique n'est pas compris dans le prix du cours et n'est pas vendu par l'AF.
- 5.1.11 Les cours particuliers sont soumis à des conditions spécifiques qui sont communiquées avant l'inscription ou à la demande.
- 5.1.12 Le paiement des examens se fait au moment de l'inscription.
- 5.1.13 Le prix du cours de préparation au DELF/DALF n'inclut pas l'inscription à l'examen.

### 5.2 Pour les tiers payants (entreprises, organisations, Alliances Françaises et toute autre entité juridique)

L'inscription peut se faire par correspondance (mél, ou courrier postal) ou sur place. Pour que l'inscription soit valable, il faut effectuer les formalités suivantes :

- 5.2.1 Prendre connaissance des Conditions Générales d'Inscription, et renvoyer le formulaire d'inscription daté et signé. Ceci vaut pour engagement de la prise en charge intégrale des frais de formation et d'hébergement.
- 5.2.2 Renvoyer le test de niveau pour les non débutants.
- 5.2.3 Un devis sera établi par l'AF. Avant validation, le tiers payant peut demander **une seule fois** la modification du séjour prévu.
- 5.2.4 Après validation par le tiers payant, l'AF envoie le certificat d'inscription et les informations concernant l'hébergement le cas échéant. Les options du séjour sont alors définitives. **La demande de changements supplémentaires entrainera des frais de modification de 30 €.**
- 5.2.5 Les conditions de report, d'annulation et de remboursement sont identiques à celles des étudiants individuels, mais l'argent sera reversé au tiers payant et non à l'étudiant.

## 6 ASSIDUITE – PONCTUALITE- DISCIPLINE

Les étudiants sont tenus d'assister au cours avec assiduité. Un bilan de formation est délivré à la fin du cours. Les étudiants sont tenus de respecter les horaires de cours. Les étudiants sont soumis au [règlement intérieur](#) de l'AFBNA. En cas de mauvaise conduite ou de comportement anormal de l'étudiant, en cours, et en famille d'accueil en cas d'hébergement, l'AFBA se réserve le droit d'interrompre sa formation sans préavis ni remboursement.

## 7 PROLONGATION DE COURS

Pour les étudiants souhaitant prolonger leur cours, **le paiement doit impérativement être fait 2 semaines en avance**. La réinscription est effectuée **sous réserve de disponibilité dans le cours**.

## 8 REPORT, REMBOURSEMENT, ANNULATION, RECLAMATION

- **Toute demande de report ou de remboursement doit être faite par écrit, avec un justificatif et dans un délai de deux semaines (sauf les cours du soir qui restent dus pour la session entière sauf cas de force majeure cf 8.1.1).**
- Tout report ou remboursement doit obligatoirement être effectué pendant les 12 mois suivant la date initiale de début de cours.
- Aucun report n'est accepté si la totalité des cours n'est pas payée.
- Pour toute annulation, les frais de dossiers de 60€ seront obligatoirement retenus.
- La mise en place de cours en ligne pour motif sanitaire n'ouvre pas droit à remboursement (sauf cas exceptionnel soumis à validation de la Direction).

### 8.1 Avant le début du cours

- 8.1.1 Pour annuler ou modifier le séjour, il faut prévenir la Direction par écrit au plus tard 2 semaines avant le début des cours. En cas d'annulation, **la somme de 100 € sera retenue sur le remboursement** sauf cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, empêchement professionnel) et sur présentation d'un justificatif, les frais d'hébergement de 50€ seront également retenus.
- 8.1.2 **En cas d'annulation tardive (trois jours ouvrés avant le début des cours), les frais d'annulation s'élèveront à 250€.**
- 8.1.3 Les inscriptions effectuées par téléphone ou en ligne donnent lieu à un droit de rétractation pendant 14 jours à compter du jour de commande, sauf si les cours ont commencé.
- 8.1.4 En cas de non-obtention de visa, la somme de 60 € sera retenue sur le remboursement des cours, au titre des frais administratifs,

### 8.2 Après le début des cours

- 8.2.1 **Toute période de cours réservée lors de l'inscription doit être suivie par l'étudiant jusqu'à son terme.**
- 8.2.2 En cas d'absences répétées non justifiées ou de départ **anticipé** non autorisé par la Direction, **aucun report de cours, ni remboursement ne seront effectués.**
- 8.2.3 Aucune modification de la durée du séjour n'est possible, sauf cas de force majeure (cf 8.1.1). Selon les cas, la session commencée reste due et la somme de 200 € pourra être retenue sur le remboursement. Par ailleurs, la tarification sera réajustée selon la durée effective des cours suivis.
- 8.2.4 Si l'étudiant a obtenu un visa d'entrée sur le territoire français ou une carte de séjour avec le certificat de l'AF, il doit suivre les cours pour la durée prévue et la formule indiquée sur le certificat. A défaut, **l'AF sera dans l'obligation de prévenir la Préfecture.**

### 8.3 Réclamation

Pour toute réclamation merci de compléter le [formulaire de réclamation](#) disponible à l'accueil ou en téléchargement sur notre site internet dans l'onglet Foire aux questions rubrique « Vos cours ».

## 9 HEBERGEMENT

**Un délai de 2 semaines est nécessaire pour réserver un hébergement.** Pour toute réservation, la somme de **50€** sera demandée au titre des frais administratifs d'hébergement. La recherche d'hébergement est faite après réception du paiement des cours et sous réserve de disponibilités. L'étudiant devra contacter directement la famille pour donner ses dates et heures d'arrivée au moins 8 jours à l'avance. Le « Règlement de l'hébergement en famille d'accueil » devra être retourné signé.

## 10 CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de la loi informatique et libertés N°78-17 (CNIL) modifiée, dans le respect du RGPD et du règlement européen N° 2016/679/UE (applicable au 25 mai 2018), nous vous informons que vos données sont confidentielles et protégées. Elles peuvent être supprimées sur simple demande de votre part à l'issue de votre formation.

## 11 CRISE SANITAIRE

Pour préserver la santé de tous, l'AFBNA a mis en place un [protocole sanitaire](#) que chacun est dans l'obligation de respecter et qui peut évoluer en fonction de la situation.

**L'inscription à l'un de nos cours implique l'acceptation des présentes conditions générales.**